



CONTRAT DE LOCATION CARAVANE

Entre les soussignés,

La société, **camping associatif « La Forestière » ACTIF Hainaut Loisirs**, immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro **34874102600028**, dont le siège est **Chemin des Gardes La Forestière, 59288 PREUX AU BOIS**, représentée par Madame **Justine Philippe**, en sa qualité de **Présidente**.

Appelé ci après **le loueur**,

NOM (M .ou Mme) :

Prénom :

Adresse

Code Postale Ville

Téléphone :

Votre adresse Email si vous en possédez une, pour le retour de confirmation :

Appelé ci après **le locataire**,

Il a été convenu ce qui suit,

Le loueur met à disposition Une Caravane 4 places AVEC / **SANS** auvent

Cette installation abritera une famille se composant de :

- _____ Adultes de plus de 13 ans
- _____ Enfants de 3 à 12 ans
- _____ Enfants – 3 ans

Durée du séjour :

Arrivée le

Départ le

Au total nuitées

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location d'emplacement décrites page 3 et m'y conformer.

Un chèque de caution de 100€ vous sera demandé, celui ci sera rendu à la fin du séjour (sauf dégradations)

Je remplis cet imprimé, signe et paraphe chaque page auquel je joins un chèque de : 30% du loyer à l'ordre « **ACTIF HAINAUT LOISIRS** » à titre d'acompte, à l'adresse **Camping « La Forestière », Chemin des gardes la forestière, 59288 Preux au bois**.

Acompte 30% :

Coût total du séjour

€



CONTRAT DE LOCATION CARAVANE

- Paiement par chèque : N°
- Paiement espèces :
- Paiement chèques vacances :

Signature de la présidente :

Signature du locataire :
Précédée de la mention « bon pour accord »

Documents à fournir :

- Photocopie d'une pièce d'identité du ou des locataires
- Chèque de caution (rendu à la fin du séjour)
- Contrat paraphé et signé
- Conditions de location paraphées et signées
- Attestation d'assurance de Responsabilité Civile
- Carnet de vaccination à jour pour les animaux



CONTRAT DE LOCATION CARAVANE

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION CARAVANE

Conditions de réservation :

- La réservation s'effectue par mail ou par téléphone.
- Pour que la réservation de location de caravanes soit effective, un chèque d'acompte de 30% de la somme totale vous sera demandé avant le séjour, le solde du paiement s'effectuera le jour de l'enregistrement en chèque, chèques vacances ou espèces. Nous n'acceptons pas les cartes bancaires.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnelle. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du responsable du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.
- Un chèque de caution de 100€ vous sera demandé et rendu lors du départ(sauf dégradations).
- Veuillez vous munir de vos papiers d'identité ainsi que de votre assurance.
- Les chiens sont acceptés sous réserve qu'ils soient vaccinés et tenus en laisse dans l'enceinte du camping y compris sur l'emplacement qui vous sera attribué. Ils ne sont pas admis dans les bâtiments.

Locations :

- Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est pour 1 à 2 personnes, cependant les locatifs peuvent accueillir jusque 4 personnes.
- Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Votre séjour :

1. Arrivée

A votre arrivée, veuillez vous adresser au bureau d'accueil, où vous procéderez à votre enregistrement ainsi qu'à la remise des clés. Les arrivées se font à partir de 15h.

2. Pendant votre séjour :

Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.



CONTRAT DE LOCATION CARAVANE

3. Départ

- Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.
- La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.
- Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 30€ vous sera demandé (voir la page Tarifs).
- Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.
- Il est strictement interdit de fumer dans les locatifs.

Politique d'annulation

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités.

Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions d'annulation.

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

- Fermeture des frontières
- Fermeture administrative du camping
- Mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour du client dans son pays
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au camping

Un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable 1 an, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande.



CONTRAT DE LOCATION CARAVANE

En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir.

3. Annulation du fait du camping " La Forestière "

En cas d'annulation du fait du camping, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

a. En cas d'annulation de la part du campeur

Pour l'une des raisons suivantes (empêchant le séjour) :

- Fermeture des frontières
- Fermeture administrative du camping
- Mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour du client dans son pays
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au camping

Un bon à valoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable 1 an, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant.

- **Annulation jusqu'à 7 jours avant le début de séjour.**

L'acompte de 30% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation. En cas de paiement intégral, l'acompte de 30% sera déduit de la somme totale.

- **Annulation - 72 heures avant le début du séjour**

L'acompte de 30% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation. En cas de paiement intégral, la somme totale ne sera pas remboursée, sauf en cas de force majeure avec justificatif.

Nous renvoyer le contrat rempli et signé avec les feuilles de conditions générales de location paraphées et signées, ainsi qu' un chèque d'acompte de 30 % pour acter la réservation, une confirmation vous sera retournée par la présidente par mail ou SMS.

Signature précédée de la mention « Lu & approuvé »



CONTRAT DE LOCATION CARAVANE

Chers clients, ces précisions étant nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons un agréable séjour.

DESCRIPTIF DE LA LOCATION

La caravane louée est de :

4 places dont 1 lit fixe de 2 personnes et un salon transformable en lit de 2 personnes et un auvent (pour celles qui en possède un)

La caravane est équipée :

Petit réfrigérateur,
Plaque de cuisson gaz,
Antenne TV,
Micro-onde,
Cafetière,
Vaisselles,
Parasol,
Table et chaises,
Barbecue

Par mesure d'hygiène, le couchage (draps, oreiller et taies d'oreiller ne sont pas fournis)

Les caravanes ne sont pas équipées de sanitaire, elles ne contiennent pas d'arrivée d'eau potable ni d'évacuation des eaux usées.

Pour information :

le Camping « La Forestière » est situé en lisière de forêt, accès direct à la forêt.

La gare S.N.C.F : A 13 km (Le Quesnoy)

Les commerces : 5,4 km (Bousie)

L'hypermarché : 14 km (Le Quesnoy)

Distributeur de pain : 1 km (Preux au bois)

Vente de boissons fraîches à l'accueil

Sur place dans le camping :

Espace Bibliothèque / Jeux de société (petits et grands),

Billard, Baby foot,

Terrain de pétanque,

Aire de jeux pour les enfants,

Table de Ping-pong,

Balanoire

Une machine à laver